

À tous les membres en règle au 21 février 2025 de : COOPTEL COOP DE TÉLÉCOMMUNICATION

OBJET : Assemblée générale annuelle des membres de Cooptel coop de télécommunication (ci-après, la « Coopérative » ou « Cooptel »)

Cher membre,

Il me fait grand plaisir de vous convier à notre prochaine assemblée générale annuelle des membres de la Coopérative (« **l'AGA** ») qui se tiendra le 20 mai 2025 à l'Église de la municipalité de St-Eugène-de-Grantham située au 1001 Rang de l'Église.

Vous trouverez ci-joint et ci-après les détails pertinents de cette assemblée :

1. Date: mardi, le 20 mai 2025

2. Heure: 18 h 00

3. Ouverture des portes : 17 h 25

4. Fermeture des inscriptions pour le droit de vote : 18 h 15

5. Endroit : l'Église de la municipalité de St-Eugène-de-Grantham située au 1001 Rang de l'Église

Vous recevez ici l'avis de convocation officiel à cette assemblée.

Seuls les membres en règle **en date du 21 février 2025,** ou leurs représentants dûment autorisés par une autorisation écrite (un membre un vote), seront admis à l'assemblée.

Si vous êtes un membre Affaires, vous devez obligatoirement avoir une autorisation en bonne et due forme. Seul le membre en règle peut se présenter à l'Assemblée. Dans le cas d'un membre résidentiel, ce dernier peut donner une autorisation à son conjoint ou son enfant majeur.

Si vous souhaitez obtenir un formulaire d'autorisation (obligatoire pour les membres Affaires) et/ou d'autres exemplaires des documents ci-joints, nous vous invitons à consulter notre site Internet à l'adresse suivante : https://www.cooptel.ca dans la section membre.

Coopérativement vôtre,

Mme Lyne Leblanc, Présidente du conseil d'administration de Cooptel p.j.